N° 4486. — 4e Année. CINQ CENTIMES Jeudi 14 Janvier 1892

RÉDACTION & ADMINISTRATION : [illegible]

PRIX DES ABONNEMENTS

L'ÉCHO DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES : [illegible]

TÉLÉPHONE

LES INSTITUTEURS

La situation des instituteurs qui a de tout temps excité le vif intérêt de la République et du pays, mérite plus que jamais l'attention du gouvernement et des Chambres, car ils ont été victimes d'une déplorable erreur à la fin de la précédente législature.

L'année 1889, l'année du Centenaire, année de fête et de joie pour le pays, ne saurait se rappeler à nos instituteurs que de pénibles déceptions.

Certes, ils ne l'avaient pas mérité ! Eux qui ont été les humbles et vaillants soldats des conquêtes définitives de la Révolution, ils auraient dû ne recevoir dans l'année du Centenaire que des témoignages de la gratitude nationale. Il n'ont recueilli au contraire que des motifs de tristesse.

On a déjà dit comment la chose était arrivée, mais on ne l'a pas encore assez dit ; on n'a pas encore assez expliqué cette fâcheuse aventure, qui, malgré toutes les intentions des Chambres et des pouvoirs publics, a causé à un très grand nombre de nos instituteurs les plus méritants, un préjudice à la fois matériel et moral.

C'est un des exemples les plus regrettables en même temps que les plus topiques, des erreurs où peut tomber une majorité républicaine, d'ailleurs parfaitement intentionnée, lorsqu'elle vote à la fin d'une session des lois dont elle n'a pas assez étudié les conséquences et dont elle n'a pas prévu les effets secondaires et multiples.

Et nous avons le droit d'ajouter : c'est aussi un des exemples qui prouvent le même, non-seulement pour les instituteurs, mais pour tous les citoyens, l'importance de choisir leurs représentants à la Chambre et au Sénat, dans une vue d'intérêt général et supérieur. Car ces représentants collaborent à des œuvres dont la portée est incalculable et qui dépassent de beaucoup les limites d'une commune ou d'un arrondissement.

La République avait réalisé les grands principes de l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque, elle avait voulu que toutes les communes eussent leurs maisons d'écoles, tous les départements leur école normale ; elle avait donné une impulsion énergique au développement de l'instruction professionnelle et agricole ; elle avait entrepris de mettre l'enseignement des jeunes filles sur le même pied que l'enseignement des garçons.

Cette œuvre immense, commencée au lendemain de la guerre, poursuivie à travers mille difficultés, sera l'honneur de notre République devant l'histoire. Les gouvernements monarchiques n'avaient rien fait dans les temps les plus faciles : la République a dû tout faire dans les circonstances les plus pénibles, édifier du haut en bas tout un système d'enseignement national, pendant qu'elle réorganisait tout notre système militaire !

Voilà ce qui devrait au moins imposer silence à ses obstinés adversaires, s'ils sont incapables de rendre justice à ses efforts !

Pour achever l'organisation de notre enseignement primaire, il restait en 1889 à réaliser l'unité de législation et à donner à nos instituteurs des garanties, des droits, un traitement fixe, une règle d'avancement, en un mot la véritable constitution d'un des grands corps de l'État.

C'était bien là l'objet de la loi du 19 juillet 1889. Elle voulait affranchir les instituteurs de toutes les petites misères locales, des petites servitudes et des hasards d'une existence où ils n'avaient rien d'assuré, pour les constituer en grand corps de l'État, sous la protection immédiate du parlement et du gouvernement de la République.

Et il semble en effet que la loi réalise dans ses principaux traits cette pensée générale, mais elle ne doit recevoir son accomplissement qu'à une époque plus ou moins éloignée que beaucoup de nos instituteurs sans doute ne verront pas.

En attendant, les dispositions transitoires de la loi, la mise en œuvre du système nouveau ont été cruelles à un certain nombre et surtout aux plus anciens, aux plus expérimentés, à ceux qui avaient par de longs travaux le plus mérité de leur pays et qui avaient blanchi dans leurs écoles à instruire les enfants du peuple.

L'article 32 et l'article 34 de la loi, qui se rapportent au traitement et au classement des instituteurs et institutrices ont amené pour les anciens maîtres des pertes sensibles, non pas seulement en argent, mais en dignité professionnelle.

L'État prenait à sa charge les traitements, avec les diverses indemnités qui s'y rattachent, et il en faisait un traitement fixe et unique ; mais il laissait en dehors de son addition, « les suppléments accordés par les communes à titre facultatif... » De là résultent des pertes de plusieurs centaines de francs quelquefois pour un certain nombre de maîtres.

En outre le classement s'opérait en proportion du traitement : or le traitement se trouvant diminué pour un certain nombre, il se voyaient par cela même abaissés d'une classe et, d'autres dispositions de la loi, qu'il serait trop long d'énumérer ici, venant s'ajouter à celle-là, il est arrivé que dans maintes écoles les plus anciens serviteurs se trouvaient tout d'un coup rejetés dans une situation relativement inférieure à celle des jeunes maîtres à peine nommés.

Enfin cette loi a provoqué toute une série d'injustices et de déceptions, qui sont bien cruelles pour le moment ; et il est beau de dire : « tout rentrera dans l'ordre avant dix ans d'ici ! » Mais les maîtres qui dans dix ans auront terminé leur carrière et qui même ne peuvent pas se flatter d'aller jusque-là souffrent de petites iniquités qu'on leur aurait épargnées avec un peu plus de précaution et de vigilance.

La Chambre est saisie de plusieurs projets qui tendent à réparer les erreurs de 1889 ; une commission, dite « commission des instituteurs » a été créée pour étudier spécialement cette question. L'un des membres de cette commission, M. Bouge, député de Marseille, vient de faire paraître à ce sujet un livre très intéressant dont nous aurons encore l'occasion de reparler plus d'une fois.

L'une des plus belles tâches que la Chambre actuelle pourrait se proposer, ne serait-ce pas de corriger les injustices commises par mégarde envers un si grand nombre de nos instituteurs ?

Que la Chambre se hâte donc, qu'elle se mette à l'œuvre et qu'elle tienne à honneur de ne pas terminer son existence législative sans avoir amendé une loi si regrettable !

Hector DEPASSE

Le Pape et les évêques français

Sous le titre : *Lettre d'un sauvage*, M. Dugué de la Fauconnerie publie dans le *Figaro* une très originale série de correspondences.

Celle d'hier s'adresse à M. le cardinal de X... et contient d'intéressantes révélations sur ce qui se passe au Vatican.

Mon Dieu, Monseigneur, dit le député, je suis vraiment confus d'user avec votre Grandeur que j'ai la prétention de savoir très bien ce qui se passe au Vatican et même de savoir des choses que l'on ne sait point encore dans toutes les sphères.

Ainsi, par exemple, Monseigneur, savez-vous que l'autre jour, quand Mgr de Carcassonne a dit au Saint-Père que les catholiques ne pouvaient pas aller à la République, le Saint-Père a répondu à Mgr de Carcassonne : « Je veux cependant qu'ils y aillent ! » Peut-être ne savez-vous pas cela, Monseigneur... Eh bien ! moi, je le sais, je l'affirme et je le serai au démenti par personne, pas même par S. Em. le cardinal Desprez.

Le Carnet d'un Citadin

La génération de 1820 tient sans doute à faire juger d'elle, car les survivants de cette période lointaine ont depuis quelques jours, les honneurs de la publicité.

D'un côté c'est M. Napoléon-Bonaparte Wyse, frère de Mme de Rute qui, oubliant ses cheveux blancs, provoque en duel une collection de jouvenceaux ayant eu le tort de s'occuper d'une façon trop indiscrète des allures de sa sœur, ainsi très intime comme on le sait, de Mme Bouly de Lesdain.

M. Napoléon Bonaparte-Wyse, pendant le cours de sa longue existence avait eu le bon esprit de ne pas se mettre en évidence. Il restait relativement obscur quelque Bonaparte et il y avait lieu de lui en savoir gré, les Bonaparte, n'ayant malheureusement, fait jusqu'alors que trop de bruit dans le monde. Or, voici que M. Wyse, Napoléon, a décroché la grande collichemarde de ses aïeux et il menace d'appeler sur le terrain tous ceux qui ne proclament point que Mme de Rute est la plus honorable des femmes, n'ayant d'autre souci de mœurs à faire rougir une rosière de Nanterre.

Peut-être d'ailleurs, a-t-il raison, mais notre confrère M. Edmond Lepelletier a dû n'en l'honneur d'une rencontre avec les cheveux blancs de M. Wyse, Napoléon.

Là dessus, le glorieux débris de la famille Bonaparte flétrit en termes indignés M. Edmond Lepelletier qui refuse de se battre avec un homme ayant depuis longtemps passé l'âge des rencontres en champ clos.

Nous nous expliquons fort bien le refus de notre confrère.

S'il blessait son adversaire, on dirait qu'il a abusé de la sénilité de ce dernier et on ajouterait probablement qu'il est honteux de profiter de sa jeunesse et de sa force pour se battre avec un vieillard.

Si, par contre, Lepelletier était touché, il deviendrait subitement ridicule et Napoléon Bonaparte Wyse passerait pour le plus fier des Don Quichotte passés, présents et futurs, ce qui serait peut être excessif.

* * *

A propos de futurs, le second membre de la génération de 1820 auquel nous faisions allusion au début de cet article, est un brave invalide, Alexandre-Joseph Barthélémy, qui s'est mis en tête de convoler en justes noces avec une garde-malade de l'établissement de Lesage-Prudence-Chastenet.

Le fiancé a 70 ans passés. La fiancée à peine 62.

L'union de ces deux crépuscules aura lieu ces jours-ci. Toutefois la jeune fiancée a promis de ménager son époux qui se prétend encore assez jeune de cœur, bien 20ès et qui aimé l'idée de contracter une union matrimoniale toute une génération de petits Barthélemy.

Il est fâcheux que la fiancée soit un peu mûre, car le vieux brave aurait des chances de voir son idée sérieuse et nous en croyons les affirmations de feu Corvisart qui fut jadis médecin du premier empereur.

Ce dernier lui disait un jour :

— Pensez vous Corvisart qu'on se mariant à 60 ans, on puisse avoir des enfants ?

— C'est dans les choses normales sire, répondit le médecin.

— Et à soixante ans ?

— Hum !... c'est plus rare mais encore possible.

— Et à soixante-cinq ans ?

— A cet âge, c'est très difficile.

— Et à soixante-dix ans ?

— Oh ! à soixante-dix ans, on en a toujours.

Le fer invalide qui va sabonné lui allumer à son profit le flambeau de l'hyménée, peut par conséquent, avoir de l'espoir.

Nous adressons pour notre part, nos meilleurs souhaits de bonheur aux jeunes époux.

E. LACHELIER-BEAUCLERC.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique

Conseil des Ministres

Paris, 13 janvier. — Les Ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Carnot.

M. Constans, ministre de l'intérieur, a soumis à la signature de M. Carnot, le décret conférant les décorations dans l'ordre national de la Légion d'honneur. Ce décret ne sera publié que demain au *Journal Officiel*. Il comportera entre autre les promotions suivantes :

Est nommé commandeur : le docteur Charcot.

Sont nommés officiers : les préfets des Basses-Pyrénées, de la Vienne, de l'Indre, de la Charente, de la Vendée et du Loir-et-Cher.

Le docteur Tillaux, chirurgien à l'Hôtel-Dieu de Paris.

Le docteur Dieula foy, médecin à l'hôpital Necker.

Le docteur Mâne, médecin à Paris.

M. Boisnet, conseiller général des services extérieurs de la Préfecture de police.

M. Fallières, garde des sceaux, a fait signer ensuite les nominations suivantes :

M. Delbeck président du tribunal de Narbonne, est nommé conseiller à Montpellier.

M. Durand, président du tribunal de Saint-Pons, est nommé président du tribunal de Narbonne.

M. Isac, juge à Avignon, est nommé président du tribunal de Saint-Pons.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Pierre Blanc, doyen d'âge.

Les secrétaires provisoires sont MM. Pichons, Lasserre, Argelliès, Barthou, Boques et Rousse.

En prenant possession de la présidence de la Chambre, comme doyen d'âge, M. Pierre Blanc, député de la Savoie, prononce l'allocution suivante :

Discours de M. Pierre Blanc

Messieurs les Députés,

Le 12 novembre 1889, je montais à ce fauteuil le cœur plein de joie, pour saluer la République triomphante. Aujourd'hui, c'est avec un enthousiasme plus modéré que je viens saluer la République définitive, la République consacrée pendant ici une par les constantes manifestations du suffrage universel.

Mais il ne suffit pas qu'elle existe incontestée, il faut encore, pour qu'elle soit indéfiniment, le dater de toutes les réformes qui feront d'elle tout ce qu'elle doit être.

Lorsque je constatais les bonnes volontés qui régnent dans toutes les régions de cette assemblée, je ne doute pas que cette œuvre de perfectionnement n's'accomplisse.

Elle s'accomplira et, aujourd'hui que les usages que nous avons d'avoir Parlement parlementaire sont dissipés, nous nous bornerons à garder contre de nouvelles agitations, et nous voulons ce que le pays veut : la stabilité gouvernementale, la paix et l'union dans le Parlement. (Très bien).

Et puis, au moment où, après tant de luttes, de secousses, d'épreuves, le Pays jouit d'un repos profond, lorsqu'elle a reconquis un plus haut degré en grandeur dans le monde, le respect et l'estime des nations, lorsque le rétablissement de ses forces est devenu complet, lorsqu'entre une amitié et une entente qui valent toutes les alliances (applaudissements), le patriotisme qui est la plus belle des vertus françaises (applaudissements) ne peut conseiller de plus de rester unis pour le bien public. (Très bien, très bien).

Nous le serons d'abord et avant tout, l'union pour la patrie. Oh ! celle-là tout que nous avons des Français, nous ne la briserons jamais !

Il n'est aucun de nous qui ne sent tout lequel nous nous rencontrerons toujours, c'est le terrain de l'humanité où l'on a le regard sans cesse tourné vers la méditation et vers l'idéal.

Il y a encore des devoirs communs que chacun de nous ne saurait se dérober, et ceux que j'indiquerai, ce sont les revendications ouvrières dont le fait monte et monte chaque jour.

Oui, tous ici, tous, tous nous sommes, nous désirons ardemment et également la paix sociale, par la justice et par l'égalité ; la conciliation entre le capital et le travail ; l'extinction du grève par l'arbitrage ; l'allègement dans la condition des travailleurs ; le soulagement des malheureux par des assistances publiques, les unes publiques ; la fondation des caisses de retraite pour la vieillesse laborieuse.

Eh bien ! ce sont les problèmes que soulèvent ces graves questions qui appellent toutes nos méditations ; ce sont ces qu'il faut étudier avec courage, pour aboutir sans retard à des solutions pratiques et satisfaisantes. (Très bien, très bien.)

Voilà, mes chères collègues, qu'elle est notre tâche. A Phenre présente, elle est ardue, mais il n'en existe pas de plus belle, de plus patriotique, de plus pressante.

J'ai la certitude que vous mettrez tous votre force et votre bonneur à l'accomplir dignement ; que dans tous vos actes vous montrerez non-seulement des hommes de progrès, mais encore des hommes d'organisation sociale ; qu'ouverts aux nouvelles aspirations du temps ou nous vivons, vous donnerez à la société modernes les satisfactions qu'elle attend des pouvoirs publics.

Ici, messieurs, j'ai le devoir de reconnaître que la Chambre actuelle ne n'est pas attardée dans le mouvement social qui envahit le monde ; dès les premières jours de son élection, elle s'est prise résolument et marche vers l'avenir. Dans les sessions qu'elle vient de traverser, elle a réalisé des réformes qui toute sont empreintes d'un caractère éminemment démocratique, et, tout dans ses travaux, atteste en haute sollicitude pour le travail national.

Qu'elle persévère dans l'œuvre laborieuse et réformatrice qu'elle a si courageusement commencée, et elle aura le bonheur pour tender aux deux grandes choses : la pacification et le bien-être de la cité, elle aura accompli une impérissable à la reconnaissance du pays. (Applaudissements prolongés.)

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

Lettre de M. Spuller

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Spuller, remerciant la Chambre de l'avoir nommé vice-président à sept reprises différentes et déclinant toute nouvelle candidature.

La nomination du président

Après le tirage au sort des scrutateurs qui ont à dépouiller les divers scrutins, le scrutin pour la nomination du président définitif est ouvert.

Voici le résultat du scrutin pour la nomination du président définitif :

Votants 587. — Bulletins blancs ou nuls 79. — Majorité absolue 195.

M. Floquet 305 voix ont sans concurrent est de nouveau nommé président pour 1892.

Election des vice-présidents

Résultats du scrutin pour la nomination des vice-présidents. Votants 581. Majorité absolue, 193 Ont obtenu :

MM. De Mahy	308 voix
Casimir Périer	318 »
Peytral	277 »
Viette	244 »
Cavaignac	196 »

En conséquence, sont nommés vice-présidents, MM. De Mahy, Casimir Périer, Peytral, Viette.

Election des secrétaires

Sur huit secrétaires à nommer cinq seulement ont été nommés au premier tour.

MM. Labiste	293 —
Du Bar	270 —
Villebois-Mareuil	305 voix.
Saint-Germain	305 »
Harvier	290 »

Il y a ballottage pour :

MM. Pourquery de Boisserin	172 voix.
Dion	128 —
Lasserre	128 —

Election des questeurs

Sont nommés questeurs :

MM. Bizarelli, Guillaumaux et Royer, déjà questeurs l'an dernier.

La séance est levée à 4 heures 30.

Séance jeudi.

Notes et impressions

Le président d'âge

Un décret a clos hier la session extraordinaire ; un autre décret a ouvert aujourd'hui la session ordinaire. Les choses se sont fort bien passées. M. Pierre Blanc, dont la verte vieillesse fait l'admiration de ses collègues a prononcé l'allocution d'usage. Il n'a pas le don de l'improvisation, il n'a pas de mémoire et, soulignant les passages les plus caractéristiques de l'adresse écrite sobre le discours d'ailleurs a été très applaudi. Il a rappelé qu'il était le fait à son doyen d'âge prononcé une oration. M. Pierre Blanc peut assurément se vanter d'avoir reçu la dépêche qu'il envoie ordinairement à sa famille et qui est ainsi conçue : « Mamie maman que j'ai été heureux. » Cette dépêche, M. Pierre Blanc a pu télégraphier « Beaucoup plus de succès que des dernières années ».

La réélection de M. Floquet

On se montait peu de la réélection de M. Floquet comme président car il n'avait pas été élu du premier. Cependant on pouvait craindre, d'après les chiffres du scrutin, qu'il a obtenu moins de voix que n'en avait eu l'année dernière. En 1891 il avait eu 324 voix sur 581 votants. Aujourd'hui il n'obtient que 305 voix sur 587 votants. De ces chiffres il résulte d'une façon fort claire que cet républicains au moins n'ont pas donné leurs suffrages à M. Floquet. Quand à la droite elle n'est en grande majorité abstenue.

Jusqu'au premier président du tandeuil M. Floquet se bornera à remercier ses collègues de nouveau témoignage de confiance qu'ils lui ont donné. Il prononcera pas le discours ordinaire dans lequel il parlait de la situation politique et parlementaire. Il estime qu'il a suffisamment de ce genre serait inutile puisque les Chambres vont pas cessé de siéger et par conséquent il aurait au jour le jour les événements qui se sont produits.

SÉNAT

Nos informateurs parlementaires nous télégraphient à la date du 13 janvier.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 h. sous la présidence de M. Kiener, président d'âge.

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE de 1892

M. le président donne lecture des articles de la Constitution convoquant le Sénat en session ordinaire.

Il prononce ensuite le discours suivant :

Discours de M. Kiener

Messieurs les sénateurs et honorés collègues,

C'est pour la dernière fois que je dois, hélas ! m'abandonnant l'honneur de présider le Sénat.

Je ne me permettrai pas de profiter de ce privilège pour vous adresser des exhortations politiques : je craindrais d'abuser de votre bienveillance et de compromettre les droits de la tribune parlementaire que je suis appelé par mon âge à exercer.

Permettez-moi seulement, messieurs les sénateurs, de formuler un vœu qui, je pense, rencontrera votre adhésion unanime : ce dépit des divergences d'opinions qui nous séparent, vous avez et jusqu'ici conserver aux délibérations du Sénat un caractère de dignité et de haute courtoisie par lequel les assemblées impriment de respect. (Très bien, très bien).

Je souhaite et je suis persuadé que vous souhaitez tous comme moi, que nous conservions scrupuleusement ces traditions qui sont notre honneur et l'une de nos forces. (Très bien, très bien).

C'est sous l'empire de ces sentiments que je vous convie, Messieurs et honorables collègues, à procéder sans retard à votre nomination définitive. Je manière à pouvoir accorder au premier jour vos travaux législatifs. (Applaudissements répétés sur tous les bancs.

Le Sénat fixe à demain à deux heures sa prochaine séance pour l'élection du bureau définitif.

La séance est levée à 3 h. 35.

APRÈS LA SÉANCE

Après la séance, les groupes de gauche du Sénat se sont réunis pour désigner un successeur à Pierre Peyron, dans les fonctions de questeur.

Le centre-gauche a choisi le général Grévy.

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 28

LE NOM FATAL

DEUXIÈME PARTIE

III

L'assaut fut rude.

Deux fois on s'élance... deux fois on est repoussé...

Les Chinois sont merveilleusement retranchés. — Leur feu est nourri, meurtrier.

Plusieurs braves, le capitaine Cuny, le lieutenant Clavé tombent...

Il ne faut pas laisser les corps à l'ennemi... Il ne faut pas surtout que les blessés tombent vivants entre les mains de ces sauvages...

De prodiges de valeur sont accomplis pour aller chercher les blessés jusque sous le nez de ces sauvages et sous la mitraille.

Octave n'a pas été touché.

Il est là, hallebardé, le visage dégoutant de sueur, les mains noires de poudre, la baïonnette fumante de sang, les cheveux hérissés d'une héroïque horreur, se précipitant quand on sonne la charge et revenant en arrière quand l'assaut est repoussé.

Or ne peut distinguer aucun détail de l'action. On ne voit que des uniformes qui se meuvent dans la fumée et parfois des étendards noirs et blancs qui se dressent ou qui tombent.

Les coups de feu, dit M. Dick de Lonlay, partent d'abord rapides, en salve, puis se précipitent ; les clairons s'échangent, dans la lutte violente, de plus en plus vive ; on sent que le dénouement approche... la fusillade pétille, crépite, puis tout à coup, silence complet... [illegible]

Rien de plus solennel et de plus poignant que ce signal, car il indique un nouvel assaut repoussé...

Cela dure ainsi jusqu'à cinq heures.

A cinq heures, Pamiral Courbet arrive, suivi de son état-major.

Il vient donner des ordres pour faire construire des retranchements hauts et solides et amener quatre canons.

On couchera sur les positions conquises.

C'est pendant qu'on procédait à ces travaux que se passa le fait d'armes qui émerveilla toute l'armée et dont notre amis fut le héros.

Le lieutenant-colonel du Roc, faisant partie de l'état-major de l'amiral, était allé à cheval, sous une pluie de balles, reconnaître les positions, quand sa monture, blessée, s'emporte et l'entraîne avec la vitesse de la foudre vers les retranchements ennemis.

L'officier, surpris, n'avait pas pu se dégager.

Il n'est que le temps de pousser un cri.

— A moi !

Et il disparut dans un nuage de fumée et de poussière.

On le crut perdu.

S'aventurer après lui dans la fournaise, c'était courir à une mort certaine.

Plusieurs braves le tentèrent, mais le premier partit fut Octave.

Sans se préoccuper de la mitraille, des balles, il s'élance dans la fournaise en avant, sans avoir même eu si seule arme.

Il venait de voir le colonel, rouler au pied du ravin, sous son cheval blessé à mort.

Ne même temps un grand cri de douleur descendait pour s'emparer de cette proie brillante.

Octave arrivait au colonel en même temps que les Chinois... mais il était seul... ils étaient vingt...

Il ne s'épouvante pas... Il ne perdit pas son sang-froid.

L'officier, qui n'était blessé que légèrement, se dresse à son côté, l'épée au poing... et tous les deux ils firent tête à l'ennemi jusqu'à l'arrivée des autres soldats.

Au moment où les troupes approchaient, le colonel s'affaisa.

Il venait de recevoir une balle sous l'aisselle.

Octave jeta son fusil, le prit dans ses bras et, à ses camarades qui accourent :

— Courez aux Chinois, je me charge du colonel !

Et il l'emporta sous une grêle de projectiles...

Il l'avait mis devant lui pour le couvrir de son corps... restant, lui, le dos exposé aux balles...

Quant on les vit paraître tous les deux, un cri d'admiration éclata...

Octave, épuisé, n'eut que le temps de déposer son fardeau derrière le retranchement, puis il tomba.

On se précipite autour de lui.

Il était couvert de sang, criblé de blessures, l'épaule fracassée...

Il s'évanouit.

Des officiers d'état-major, qui s'étaient approchés, demandèrent son nom...

Un chirurgien répondit :

— Rien de mortel, tiens !

On le plaça sur un mulet avec le lieutenant-colonel, qui n'avait pas de blessures mortelles non plus... et on les évacua sur la plus proche ambulance.

Le lendemain, l'armée entrait dans Pun-Sa, l'amiral Courbet en tête, et ce qu'on désirait dans le fort donna la chair de poule à tous ceux qui y pénétrèrent.

Dans une tranchée on trouva les cadavres mutilés de quatre-vingt douze turcos et de trois soldats d'infanterie de marine, sur lesquels les Chinois avaient commis toutes les atrocités que leur barbarie avait pu concevoir.

Un turco avait été attaché à deux pieux par des rotins et ces monstres lui avaient coupé les pieds et les mains, puis, à l'aide de fusées, lui ayant versé des compositions enflammées sur les blessures, l'avaient brûlé ainsi à petit feu.

La position du cadavre, d't M. Dick de Lonlay, n'ont nous empruntons encore le récit authentique de ces horreurs, ne laissait aucun doute sur les tortures que ce malheureux avait dû endurer.

On conçoit quelle reconnaissance devait avoir le lieutenant-colonel du Roc pour l'homme qui l'avait sauvé d'une pareille mort, aussi, quand ils furent en convalescence tous les deux, il ne fut plus le supérieur d'Octave, mais son ami.

C'est à ce moment qu'ils se fiancèrent.

Tous avaient raconté le haut fait d'armes qu'il avait accompli.

Son fils était conçu à l'origine du jeune soldat. On était venu demander des renseignements à sa mère.

On publia que c'était un engagé volontaire intelligent, instruit, qui avait voulu payer à la patrie la dette de sang.

Nul ne fit allusion à la position irrégulière du soldat, qui avait vingt-quatre ans et n'avait jamais tiré à la conscription.

Mais revenons à nos blessés...

Dès que leur état le permit, le lieutenant-colonel et son sauveur furent transportés à Hanoï.

Les journaux avaient en raison de dire qu'Octave aurait besoin de soins, de beaucoup de soins.

L'état du malheureux était épouvantable.

Il avait reçu sur la poitrine deux coups de lance, qui n'avaient fort heureusement qu'entamer les chairs... une balle lui avait brisé l'épaule, deux autres lui avaient labouré la cuisse et l'un d'elles était restée... Il avait perdu énormément de sang... Il était d'une faiblesse rare... Pendant un mois, c'est à peine s'il reprit connaissance... puis, quand il commença à se remettre, il resta quelque temps comme égaré, ne se rappelant plus rien... Il ne pensait même plus à sa mère, et à Paulette.

Le colonel, qui avait été guéri plus vite et qui venait souvent le voir, était très inquiet.

Le major affirmait pourtant que ce ne serait rien... que cela ne passerait.

Il attendait que les forces fussent revenues au convalescent pour l'envoyer en France.

— L'air du pays le guérira tout à fait, disait-il.

Pendant ce temps, comme nous l'avons vu, sa mère était sans nouvelles.

Depuis le récit des journaux et les détails donnés par eux, elle n'avait pas entendu parler de son fils.

C'était terrible.

A l'état-major on ne savait rien.

Il avait été transporté à Hanoï.

Bah ! il guérit !

On n'osait point toujours à l'hôpital.

C'était tout les renseignements qu'on pouvait donner à la pauvre mère.

Celle-ci se retirait la mort dans l'âme.

Son fils n'était pas rentré dans le rang.

Son fils était autrefois pour la vie... mort peut-être.

On devine quelles devaient être les angoisses de la malheureuse mère.

Pourtant Octave allait de mieux en mieux.

Depuis quelques jours déjà il semblait se rendre compte de l'endroit où il se trouvait de ce qui s'était arrivé. L'intelligence revenait... Il avait retrouvé un peu de forces, et il commençait à se promener dans la campagne, autour d'Hanoï, aidé par quelques convalescents comme lui.

Il avait pensé à sa mère et demandé de ses nouvelles, et le chirurgien avait dit qu'on pourrait l'embarquer dans quelques jours... Il ne songea pas à écrire... Il avait le cerveau faible encore.

Dans la journée, le lieutenant-colonel du Roc, devenu colonel, qu'on avait prévenu de son rétablissement, vint le voir... Il n'était pas venu depuis deux jours, quelque bien qu'il fut tout à fait guéri depuis près d'un mois.

Octave le reconnut aussitôt pour l'avoir vu près de lui pendant sa maladie, mais il était plus à distance par l'uniforme qu'il lui voyait.

Il n'osait pas s'approcher de lui et lui parler...

Le colonel le prit sous le bras.

— Eh bien ! mon jeune ami !

— Ça va mieux, mon colonel.

— Vous vous en sortez, mon ami.

— Je n'oublierai jamais que c'est à vous que je dois d'avoir échappé à la mort la plus affreuse... car ils me tenaient vivant, ces bandits, et je n'aurais pas eu la force de me brûler la cervelle.

Octave le contemplait toujours.

— Vous vous le rappelez bien ? Vous vous le rappelez bien ?

Il répondit au peu au hasard...

— Oui, mon colonel...

Celui-ci poursuivit :

— Dans Sontay on a retrouvé les cadavres de malheureux soldats qui avaient été accrochés vivants au mur de la citadelle, embrochés dans des crochets de fer comme des quartiers de viande... C'est ainsi que parfois peut nous vous... sans vous qui vous êtes jeté courageusement entre les Chinois et moi.

Et prenant notre ami sous le bras, il l'entraîna.

Octave se souvenait maintenant...

Il revoyait le combat qu'il avait livré, il revivait la minute suspecte pendant laquelle il s'était montré grand comme les héros antiques.

— Ce sont de ces services qu'on s'oublie pas, reprit le colonel... Je vous attendais pour partir en France avec vous... Je n'ai pas voulu m'éloigner avant de vous savoir hors de danger.

Octave, troublé, bégaya :

— Mon colonel...

— Tout ce que je pourrai pour vous, je le ferai... Je n'ai pas voulu envoyer sans rapport avant de savoir ce que vous désiriez, la croix ou le grade de sous-lieutenant... Je puis vous faire obtenir l'un ou l'autre... La croix est plus glorieuse, mais si vous voulez poursuivre votre carrière militaire...

Notre ami interrompit :

La croix, les galons d'or à lui... Si on savait, si on savait !...

L'officier, surpris de son silence, crut qu'il ne l'avait pas compris.

Il dit :

— Vous ne m'entendez pas ?

Cette réponse le jeune homme éclata en sanglots.

Le colonel, de plus en plus étonné, lui saisit les deux mains.

— Qu'avez-vous, mon ami ? Est-ce que je vous aurais fait de la peine ?

Il balbutia...

— Non, mon colonel, non, je vous remercie...

— Vous avez un chagrin ?... Un grand chagrin que j'ai ravivé inconsciemment !

En effet, brusquement, la pensée était revenue à notre héros...

(*A suivre*) JULES DE GASTYNE